



DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE FOOTBALL LA HAUTE-SAONE

RÉUNIE LE SAMEDI 15 DECEMBRE 2018 A 9H00
A L'ESPACE VILLON A VESOUL



Vérification des pouvoirs :

Sur 63 clubs régulièrement convoqués, 49 sont présents ou représentés (77.77%).

L'ensemble représente 436 voix.

A 9h00, le quorum étant atteint, le Président Philippe Prudhon déclare l'Assemblée Générale ordinaire ouverte.

I – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUI 2018 (communiqué aux clubs par courriel et sur le site internet du District le 13/08/2018 :

Aucune observation n'étant formulée, ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II – INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU DISTRICT :

En préambule, le Président souhaite la bienvenue aux clubs dans cette nouvelle salle de l'espace Villon rénovée, permettant une excellente qualité d'accueil.

Conformément aux orientations prises par la FFF relatives à la volonté d'avoir un district par département, le Président souligne que notre instance se porte bien avec des indicateurs au vert :

- Effectif global de licenciés en légère hausse
- Clubs aidants et participatifs à ce que le District leur propose
- Equipe de salariés administratifs et techniques unie et soudée
- Un partenariat avec les Conseil Départemental solide et pérenne
- Force locale et cantonale que représente le football
- Finances saines.

Comment se porte le football en Haute-Saône ?

La situation est plutôt bonne mais certains aspects doivent nous engager à être vigilants :

- Légère perte de clubs
- Des projets émergent mais certains ne connaissent pas de suite
- Fluctuation importante au niveau des licenciés d'une saison sur l'autre, sans perte notable cependant, mais difficultés des clubs pour pérenniser leurs licenciés.

Des points de vigilance à observer tout particulièrement sur les comportements et la tenue sur les terrains, trop de faits d'incivilité et de violence se sont déjà produits depuis le début de saison (dont un grave sur arbitre), entraînant de lourdes sanctions de la commission de discipline, mais quelles autres solutions envisager ?

Lorsque le volet préventif ne fonctionne plus, il faut actionner le volet répressif mais notre instance ne peut pas et ne doit pas tout régler seule. Il est nécessaire que tous les acteurs des dossiers y soient associés et engagés dans la tentative de résolution (clubs et municipalités).

Le District prendra ses responsabilités.

Suite à l'orientation prise par notre instance il y a 8 ans sur le thème de « comment jouera-t-on au football demain en Haute-Saône ? », notre District arrive « au bout » de la réflexion.

Une nouvelle réflexion doit s'engager : « quelle place pour le 1^{er} sport (25% des licenciés) dans le département ?

Quelles attentes des collectivités, quelles attentes des territoires ?

Comment les clubs de demain seront-ils structurés pour être toujours attrayants, attractifs, quels atouts, quels freins ?

Cette assemblée se divisera en 2 temps : finances et travaux en ateliers.

Notre instance souhaite continuer d'associer les clubs à des réflexions sous forme de travaux en ateliers, ceci toujours avec l'idée directrice de réflexions et d'enrichissement des débats, en préambule de ceux en assemblée générale d'été.

5 thèmes ont été retenus pour cette saison :

- Finances
- Statut de l'arbitrage en District
- Niveau « départemental 4 » en 2 phases
- U15 – U18 garçons
- Obligations des « équipes de jeunes »

Les travaux de réflexion sont programmés pendant une heure environ, avec des animateurs, chargés de gérer les débats, et des rapporteurs, chargés de synthétiser les échanges et de les exposer aux auditeurs.

Le Président rappelle qu'une synthèse de ces travaux sera réalisée et reprise lors du prochain Comité Directeur du District.

La teneur des réflexions engagées lors de cette assemblée générale d'hiver devra guider le fonctionnement des actions de notre district, pour conduire jusqu'à l'assemblée générale de juin 2019, notamment concernant le « statut de l'arbitrage en District » qui sera proposé au vote aux clubs, pour une mise en application au titre de la saison 2020/2021.

Notre District a recensé 18 manifestations (actions de terrain, réunions en salle, etc....) au cours de la saison 2017/2018, auxquelles les clubs ont été conviés.

Ayant la volonté de valoriser l'investissement des membres de chaque club qui ont participé à certaines de ces actions, le Comité Directeur du District a tenu à les remercier et a décidé de faire retour d'une somme financière, destinée à marquer concrètement l'implication des clubs concernés dans la vie de notre instance. Ainsi, une somme de 12 000 € sera reversée aux clubs lors de cette assemblée.

A cet égard, cette somme sera remise par chèque sous enveloppe à l'issue de cette Assemblée Générale, après émargement de votre part.

Comme informé préalablement sur le courriel adressé le 12/12/2018, ce chèque ne pourra être remis qu'au Président de club ou à la personne dûment mandatée du club concerné le représentant à l'Assemblée Générale.

Une personne d'un autre club à qui aurait été remis un pouvoir de représentation et de vote, ne pourra pas retirer cette enveloppe.

Par ailleurs, des récompenses relatives au 1^{er} concours PEF saison 2018/2019 seront remises lors de cette Assemblée Générale, les clubs concernés étant Amance/Corre/Polaincourt, Francheville et Noidans les Vesoul.

Cette assemblée se clôturera par un buffet pour un moment convivial.

III) RAPPORT FINANCIER SAISON 2017-2018 :

Michel Malivernay, trésorier du District, présente le rapport financier.

- le compte de résultats de la saison 2017-2018,
- le bilan arrêté au 30 juin 2018
- le budget prévisionnel de la saison 2018/2019

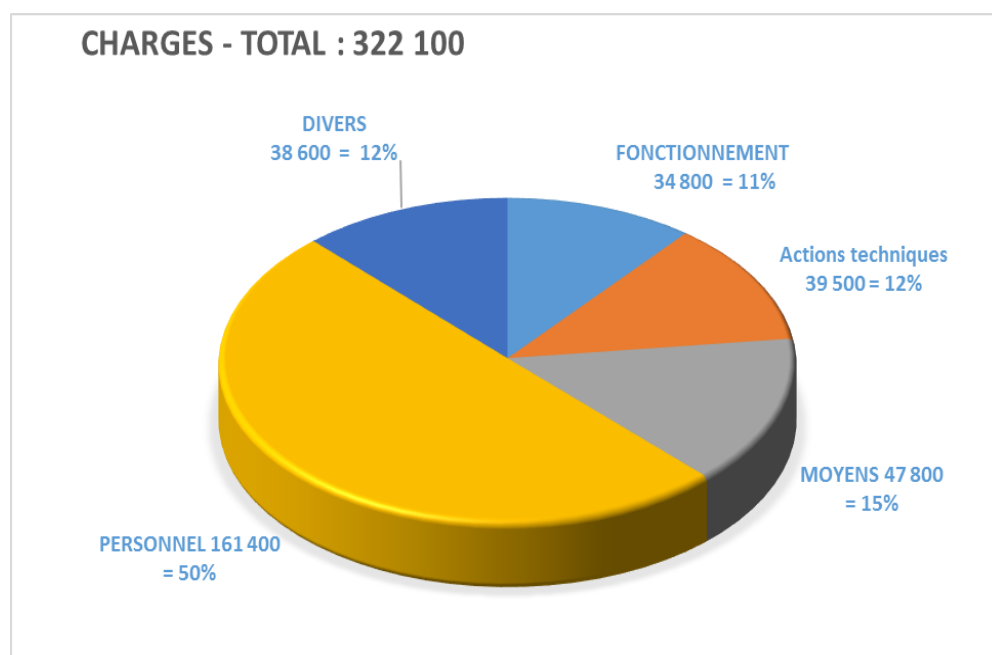
(Les trois documents correspondants sont annexés au présent procès-verbal).

Les documents officiels ont été transmis par voie électronique aux clubs le 23/11/2018, ceux-ci n'ont fait l'objet d'aucune question particulière ou observation transmises par les clubs au siège du district.

Ces résultats ne seront pas repris dans le détail mais font l'objet d'une présentation globale à l'aide de documents projetés aux clubs (graphiques, camemberts...)

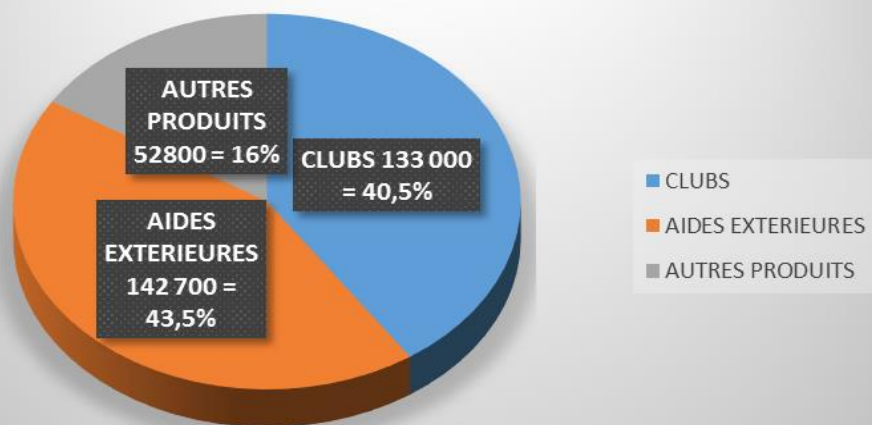
Le résultat de l'exercice de la saison 2017/2018 est positif (6400 Euros, représentant 2% du résultat comptable), en lien avec les efforts consentis par tous (élus, membres de commissions, salariés et clubs).

Les principales charges sont : le bloc « personnel » qui représente 50%, les moyens qui représentent 15%, les actions techniques qui représentent 12%, le fonctionnement qui représente 11%, et divers qui représentent 12%.



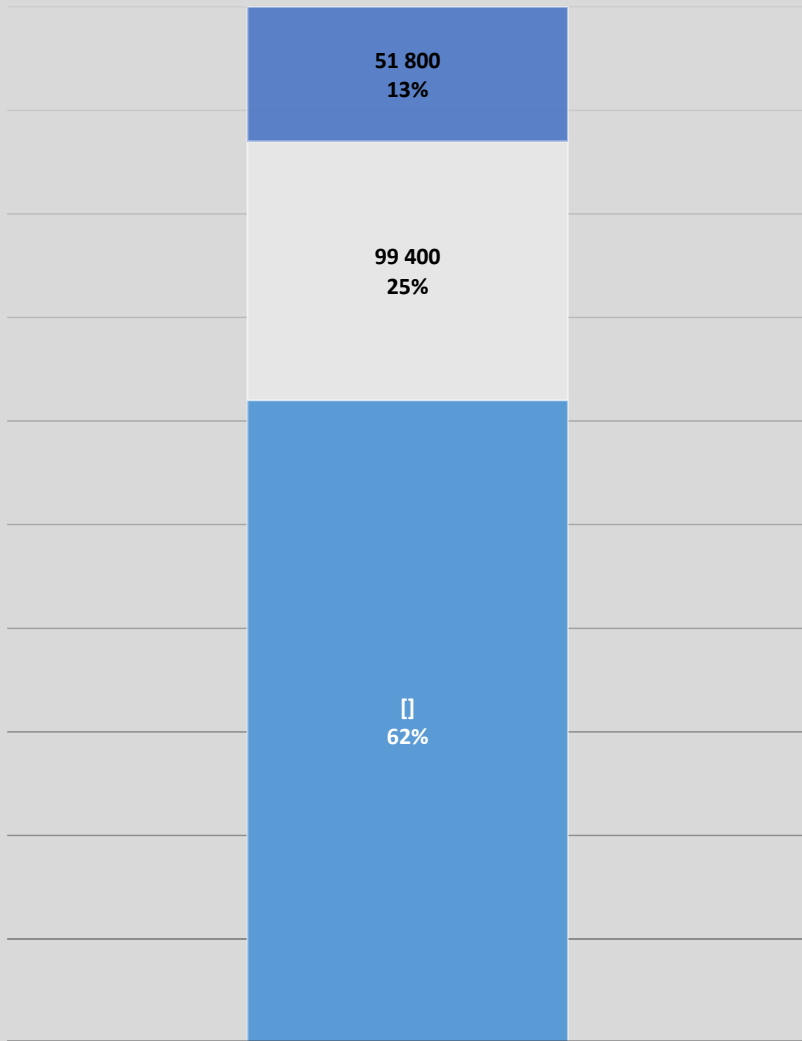
Au niveau des produits, les deux postes principaux sont les subventions reçues, qui représentent 43.50% ; et les contributions des clubs à hauteur de 40.5%, les autres produits représentent 16%.

PRODUITS - TOTAL : 328 500



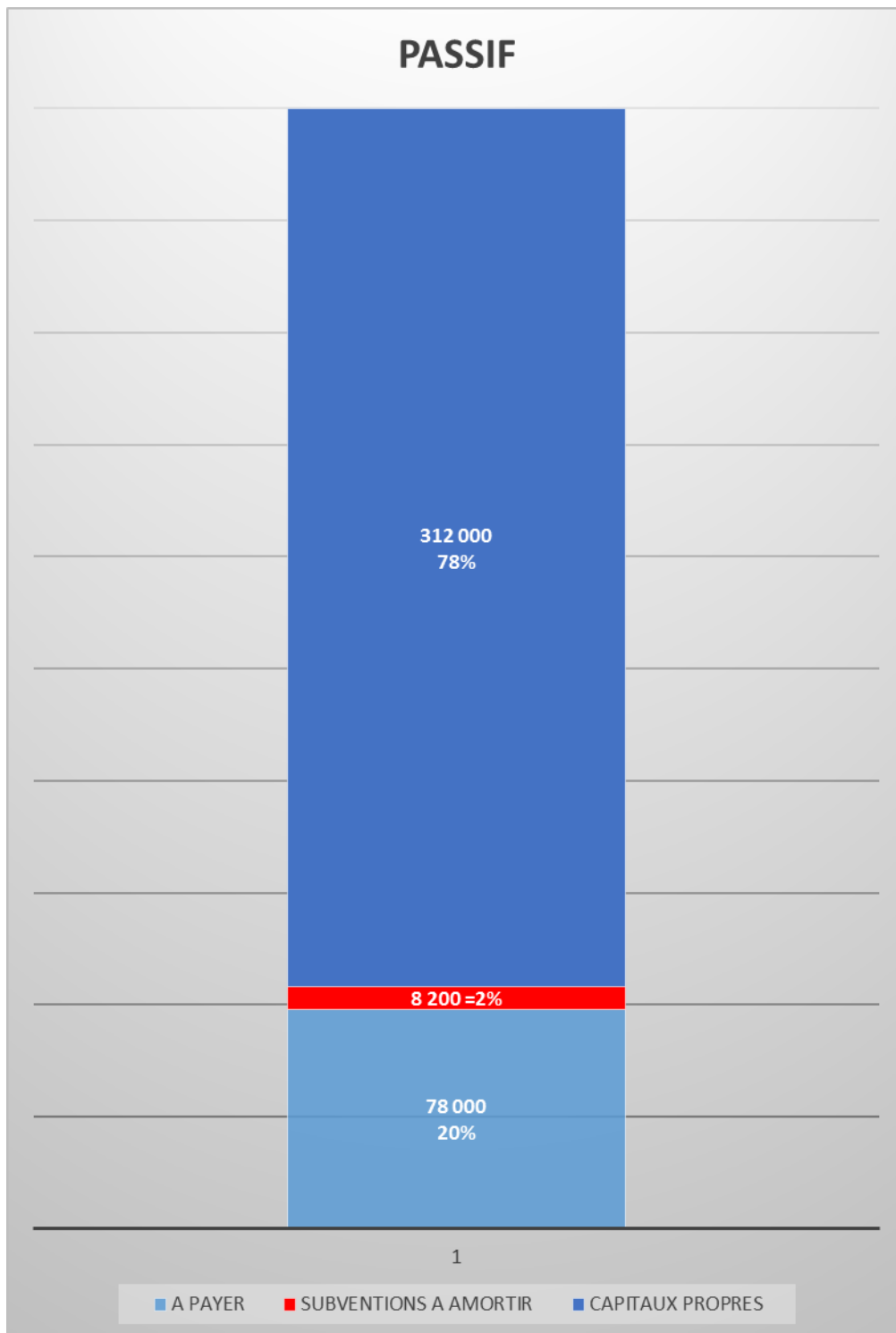
Le bilan au 30 juin 2018 fait état d'une situation d'ensemble très satisfaisante avec une trésorerie saine mais indispensable pour fonctionner correctement.

ACTIF



1

■ DISPONIBLE □ A RECEVOIR ■ IMMOBILISATION



Le projet de budget 2018/2019 présenté ne fait l'objet d'aucune remarque particulière. Il est élaboré sur les mêmes principes que celui de l'exercice 2018/2019, à hauteur de 298 000 Euros.

Les ressources du district venant des clubs et des partenaires, il convient de rester vigilant compte-tenu des évolutions liées à la réforme territoriale.

IV) RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES :

Monsieur Christian Ponsot, vérificateur aux comptes, étant excusé, le président du district donne lecture de son rapport :

« Suite à la demande du Comité Directeur du District de Football de la Haute-Saône, je me suis rendu en ses locaux le mardi 4 décembre 2018 afin de procéder à la vérification des comptes pour la saison 2017/2018.

Sur ma demande, les différents documents comptables ont été mis à ma disposition :

- *le livre des salaires et appointements,*
- *le grand livre des comptes, la balance des comptes,*
- *le bilan pour l'exercice en compte,*
- *les comptes de résultats,*
- *les différentes pièces comptables, extraits de compte, factures, chéquiers.*

Les différents contrôles et sondages effectués, n'ont révélé aucune erreur, omission ou malversation.

Les différentes dépenses, déplacements ou subventions sont correctement ventilés dans les comptes.

La comptabilité est tenue avec rigueur et régularité.

La situation financière du District est considérée saine et satisfaisante.

Le vérificateur remercie l'équipe du District pour son accueil et le sérieux de son travail ».

Fait à Vesoul, le 4 décembre 2018

Monsieur Christian PONSOT

Le rapport financier est soumis aux votes de l'assemblée générale :

- le compte de résultats de la saison 2017/2018 :
Approuvé à l'unanimité
- le bilan arrêté au 30 juin 2018 :
Approuvé à l'unanimité
- Budget prévisionnel saison 2018/2019 :
Approuvé à l'unanimité

S'agissant de ce rapport financier, l'assemblée générale donne également quitus au Comité Directeur pour sa gestion de l'exercice 2017/2018.

VI) TRAVAUX EN ATELIERS / THEMES :

Le Président rappelle que les travaux en ateliers (durée 1 heure) ont comme objectifs :

- De favoriser les échanges entre représentants des clubs d'un même district
- D'apporter une contribution au fonctionnement du district
- De donner des axes de réflexions aux élus en vue de propositions à émettre.

A partir des 5 thèmes retenus et ci-après rappelés:

- Finances
- Statut arbitrage District
- Niveau « départemental 4 » en 2 phases
- U15 – U18 garçons
- Obligations « équipes de jeunes »

Philippe Prudhon et Michel Malivernay introduisent les travaux :

1) Finances :

Suite à la présentation de la situation financière de notre district, réactions, questions,
...

2) Statut arbitrage District :

a. Propositions liées aux obligations d'arbitrage :

D1 : 2 arbitres dont 1 majeur (conformément au statut fédéral).

D2 : 1 (de plus de 18 ans)

D3 : 1 (de plus de 18 ans)

D4 : 1 arbitre « auxiliaire » ou « arbitre D4 label District » avec au minimum une formation et/ou recyclage annuel.

Jeunes : 1

b. Validation

20 matches à couvrir avec application possible de la mutualisation selon les modalités du statut fédéral.

c. Sanctions :

D1 : en troisième année d'infraction, non accession ou non maintien en fonction du classement sportif de fin de saison.

D2 : en troisième année d'infraction non accession ou non maintien en fonction du classement sportif de fin de saison.

D3 : en troisième année d'infraction

1. pas d'arbitre = non accession (idem jeunes)
2. Un arbitre « auxiliaire » = maintien
3. ni arbitre, ni « auxiliaire » = rétrogradation

D4 : accession possible uniquement si « arbitre D4 label District au minimum. »

d. Amendes :

D1 : 120 Euros

D2 : 100 Euros

D3 : 80 Euros

D4 : 60 Euros

Jeunes : 60 Euros

Deuxième saison d'infraction : amendes doublées

Troisième saison d'infraction : amendes triplées

Quatrième saison d'infraction : amendes quadruplées.....

L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier. Au 15 juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

Vote à l'Assemblée Générale du District juin 2019 pour mise en application pour la saison 2020/2021.

3) **Niveau « Départemental 4 » en 2 phases** :

Des écarts de niveau importants, des groupes restreints, ... voire des évolutions possibles en cours de saison (retrait mais aussi augmentation du nombre de licenciés) nous conduisent à nous interroger sur une organisation différente de la D4.

Deux hypothèses sont proposées :

- a. Hypothèse A : maintien du système actuel soit formule championnat sur l'ensemble de la saison avec des groupes inférieurs ou égaux à 12 équipes (saison 2018/2019 : 2 groupes de 10 équipes et 1 groupe de 9 équipes).
 - b. Hypothèse B : compétition en deux phases avec constitution de groupes de 6 équipes (parfois 5) à l'automne. Au printemps groupes de 5 ou 6 avec deux niveaux, l'accession en D3 ne concernant que les équipes des poules « fortes » (2 ou 3 groupes).
- Simulation sur la saison en cours : nous pourrions avoir un 1er niveau avec 12 équipes soit constitution de 2 groupes de 6 au printemps avec 6 accessions soit 3 par groupe.

- Cela conduirait à :
 - 1er niveau
 - Groupe A : Essertenne/Autrey 2 – 4 Rivières 3 – Monts de Gy – Soing – Scey sur Saône 3 – Jussey 2
 - - Groupe B : FC Lac – Noidans 4 – Magny Vernois 2 – HVO 3 – Villersexel 2 – Héricourt City
 - 2^{ème} niveau : 2 groupes de 6 et un groupe de 5 en gardant les groupes comme à l'automne.
- Retour sur la saison 2017/2018 : en prenant les 4 premiers de chaque groupe phase automne, une seule équipe sur 12 n'a pas terminé dans les 4 premiers de son groupe en fin de saison. Cette équipe Val de Pesmes 2 a terminé 5^{ème}, l'équipe l'ayant dépassée terminant 4^{ème} (Perrouse 3)
- Quelles sont nos réactions ? Quelle proposition nous paraît souhaitable ? Quelles « règles » proposons-nous ? Autres réflexions ?

4) **U15 – U18 garçons** :

Un chantier à ouvrir !

- Pour notre département, évolution du nombre d'équipes
 - 2015/2016 : 68
 - 2016/2017 : 73
 - 2017/2018 : 73
 - 2018/2019 : 61
- Catégorie U15
 - Potentiel 2018/2019 : 646 jeunes
 - Renouvellement dans le même club: 392 (61%)
 - Changement club : 46 (7%)
 - Nouveaux licenciés : 69
 - Arrêt : 208 (32%)
 - Nombre licenciés au 1 novembre 2018 : 507 (78%)

- Catégorie U18
 - Potentiel 2018/2019 : 695 jeunes
 - Renouvellement dans le même club : 423 (61%)
 - Changement de club : 77 (11%)
 - Nouveaux licenciés : 98
 - Arrêt : 195 (28%)
 - Nombre de licenciés au 1 novembre 2018 : 598 (86%)

- Echanges libres (réflexion globale) – Quelles sont nos réactions ? Quelles propositions pouvons-nous faire ?

5) Obligations « Equipes de jeunes » (applicables en 2019/2020)

- D4 : aucune obligation
- D3 : une équipe foot à 4 (U7) ou foot à 5 (U9)
- D2 : une équipe foot à 8 (U11 ou U13) + une équipe foot à 4 (U7) ou foot à 5 (U9)
- D1 : une équipe foot à 11 (ou 2 équipes foot à 11 en entente avec un nombre minimum de licenciés : 14 sur deux équipes) + une équipe foot à 8 (U11 ou U13) + une équipe foot à 4 (U7) ou foot à 5 (U9)

- Sanctions :
 - Pour tous, sanctions financières – voir statut financier
 - Pour D1 et D2, le non-respect entraine la non-accession si placé en situation d’accession et la descente pour les autres places.
 - Pour la D3, le non-respect entraine la non-accession mais n’entraine pas la descente en D4

- Equipes féminines susceptibles d’être prises en compte à titre dérogatoire.

- Les objectifs visés à partir de ces « obligations » sont de:
 - Favoriser la réflexion sur la construction d’un véritable « PROJET CLUB »
Permettre aux clubs d’accueillir des jeunes leur permettant d’assurer la pérennité.
 - Assurer une animation de nos territoires ruraux

- Nos clubs doivent donc dès maintenant travailler à la préparation de la saison 2019/2020. Quelques pistes à explorer :
 - o Organisation de la saison : calendrier, compétitions, ...
 - o Fonctionnement seul ou à plusieurs
 - o Echanges entre clubs d'un même secteur, ou d'une même entité (Com.Com. ? Communauté d'Agglo ? Autre ?)
 - o Groupements ? Ententes ? Autres ?
 - o Réglementations
 - o Nécessité de bénéficier d'éducateurs performants
 - o Accompagnement du district
 - o Autre ?

Ces travaux seront repris par le Comité Directeur pour étude et suite à donner, notamment en lien avec l'Assemblée Générale du mois de juin 2019.

VIII) INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ DE FOOTBALL :

Intervention de Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue qui se déclare heureux d'avoir assisté à une assemblée générale sereine et participative.

Son exposé porte sur les actions fédérales, notamment la Coupe du Monde Féminines qui déroulera en France du 7 juin au 7 juillet 2019 et les actions régionales conduites entre les la ligue et ses 7 districts.

Il rappelle également le travail collectif et de collaboration de la Ligue Bourgogne Franche-Comté avec les districts avec une nécessaire adaptation des politiques locales en fonction des spécificités et des particularités.

Beaucoup de travail a été réalisé depuis la fusion, et il en reste encore davantage à faire, au profit des clubs et des licenciés du football burgo-comtois.

IX) QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question diverse.

X) CONCLUSION PAR LE PRÉSIDENT DU DISTRICT

Le Président remercie le Président de la Ligue pour sa présence et ses interventions, ainsi que les clubs qui se montrent favorables et très participatifs à ces échanges permettant d'avoir une aide pour les actions actuellement mises en place dans notre District afin d'envisager puis de définir l'avenir du football dans notre département.

Les interventions des rapporteurs des travaux en atelier ont démontré l'attachement des clubs pour l'activité de notre instance, et toute l'importance de la notion de proximité favorisant la qualité de la pratique et des échanges.

La date de l'Assemblée Générale de fin de saison sera prochainement fixée par le Comité Directeur du District (fin juin 2019). Les clubs recevront par courriel un appel à candidature afin d'accueillir cette assemblée s'ils le souhaitent.

Dans le cadre du partenariat extérieur, un buffet dînatoire offert par M. Arnaud Bégeot, traiteur partenaire du District, clôt cette assemblée.

Le Président du District,
Philippe PRUDHON

Le Directeur Administratif,
Raphaël TAVERDET